

SEANCE DU 21 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 21 Février 2017 à 18h30, selon la convocation en date du 16 Février 2017 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 21

ETAIENT PRESENTS (16) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - HUGUET Annie - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - BOURINET Olivier - GOURDEAU Jean-Michel - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry -

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (5) : DELAGE Christiane (à LAGORCE Jacques) - CARABIN Erwan (à LALANNE Jean)- BLANCHON Thomas (à BOURDEAU Pascal) - HERMAN Nadine (à LAGARDE Béatrice) - POINET Alain (à GOURDEAU Jean-Michel)

ABSENT (2) : MARTINS CARDOSO Filipe – DUMONT Christelle

Mme Sylvie VANDES BOSCH a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°DEL 2017/7.5/006 – demandes de subventions pour la mise aux normes et la sécurisation de bâtiments communaux –

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté, dite « Loi Handicap » disposant que tout bâtiment recevant du public soit nécessairement accessible aux différents types de handicaps ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2015/3.5/197 du 22 septembre 2015 approuvant le projet d'agenda d'accessibilité programmé sur cinq années à compter de 2016 ;

Vu la délibération n° 2016/7.5/068 du 29 novembre 2016 portant demande de subventions pour la mise aux normes d'accessibilité de bâtiments communaux, concernant des travaux à réaliser dans les écoles et à la salle des fêtes représentant un montant total estimé à 33 001,39 € HT pour lesquels étaient sollicitées une aide au titre du contrat d'objectifs de 25% soit 8 250,34 € et une aide au titre de la DETR de 2017 de 40% soit 13 200,55 €;

Considérant que les travaux de mise aux normes et de sécurisation de bâtiments communaux auxquels est contrainte la Commune atteignent la somme de 121 765,21 € HT conduisant à une modification des demandes d'aide financière de la manière suivante :

- maintien de l'aide au titre du contrat d'objectifs à hauteur 8 250 €, soit 25% de la dépense initiale de 33 001 €;
- demande d'aide au titre de la DETR pour 2017 à hauteur de 40% d'un montant de 121 765 € soit 48 706 €;
- demande au titre de la nouvelle Dotation de Soutien à l'Investissement Local de 33% d'un montant de 121 765 € soit 40 183 €.

Considérant que l'aide au titre du contrat d'objectifs a déjà été notifiée à hauteur 8 250 € ;

Considérant qu'il en résulte le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
21311 - MAIRE	5 297,50 €	Contrat d'Objectifs 2016/2020	
21312 - ECOLE ANATOLE France	5 654,25 €	Base retenue : 33.001 € / Taux 25%	8 250,00 €
21312 - ECOLE JEAN ROSTAND	1 477,00 €		
21312 - ECOLE GAMBETTA	18 685,19 €	DETR 2017	
21318 - SALLE DES FETES	19 798,94 €	Base : 121.765 € / Taux 40%	48 706,00 €
21318- MAISON DES SPORTS	54 838,74 €		
2132 - IMMEUBLE SNC	2 868,00 €	DSIL - Dot.Soutien Investist. Locaux	
21318 - BATIMENT POPERDU	4 765,56 €	Base : 121.765 € / Taux 33 %	40 183,00 €
21318- BATIMENT ASSO RUE 19 MARS	8 380,03 €		
SOUS TOTAL HORS TAXE	121 765,21 €	SOUS TOTAL SUBVENTIONS	97 139,00 €
TVA	24 353,04 €	AUTOFINANCEMENT/FCTVA	48 979,25 €
TOTAL TTC	146 118,25 €	TOTAL	146 118,25 €

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➔ **SOLLICITE** pour la réalisation des travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux d'un montant de 121 765 € HT:

-une aide au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de 33% soit 40 183 € ;

- une aide au titre de la DETR pour 2017 à hauteur de 40% soit 48 706 €;

➔ **S'ENGAGE** à inscrire au budget de l'exercice 2017, les crédits nécessaires correspondants à ces opérations ;

➔ **SOLLICITE** d'ores et déjà l'autorisation de commencer les travaux correspondants à ces opérations de mise aux normes et de sécurisation de bâtiments communaux ;

➔ **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ces opérations.

Fait à NONTRON, le 22 février 2017

Le Maire,



Pascal BOURDEAU

*Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission*

en sous-préfecture de Nontron le

et de sa publication le

*Le Maire,
Pascal BOURDEAU*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

SEANCE DU 21 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 21 Février 2017 à 18h30, selon la convocation en date du 16 Février 2017 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 21

ETAIENT PRESENTS (16) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - LAGORCE Jacques - DESPOUY Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - HUGUET Annie - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - BOURINET Olivier - GOURDEAU Jean-Michel - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry -

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (5) : DELAGE Christiane (à LAGORCE Jacques) - CARABIN Erwan (à LALANNE Jean)- BLANCHON Thomas (à BOURDEAU Pascal) - HERMAN Nadine (à LAGARDE Béatrice) - POINET Alain (à GOURDEAU Jean-Michel)

ABSENT (2) : MARTINS CARDOSO Filipe - DUMONT Christelle

Mme Sylvie VANDESBOSCH a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°DEL 2017/3.6/009 – Projet photovoltaïque : option au régime de la TVA–

Vu la délibération n°2016/3.6/076 du 19 décembre 2016 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la mise en œuvre d'un projet photovoltaïque, a désigné des prestataires, a autorisé le Maire à signer tous documents relatifs à ces opérations, en particulier les contrats de rachat de l'énergie produite avec Electricité de France, a créé un budget annexe spécifique et opté pour l'assujettissement au régime de la TVA ;

Considérant que le Conseil municipal avait décidé d'opter « pour l'assujettissement de ce budget au régime réel simplifié de la TVA » et qu'il apparaît qu'il fallait opter « pour l'assujettissement de ce budget annexe photovoltaïque au régime réel normal trimestriel de la TVA » ;

Qu'en conséquence il convient de modifier la délibération susvisée sur la décision d'option au régime de la TVA ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **MODIFIE** la délibération n°2016/3.6/076 concernant l'option au régime de la TVA pour le budget annexe photovoltaïque ;

→ **CONFIRME** la décision d'attribuer l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la charpente métallique de la Maison des Sports à l'entreprise MEGAWATT et l'attribution de l'installation d'un générateur photovoltaïque intégré en toiture du Club House à l'entreprise Habitat Concept Solaire (HCS), tel qu'il résultait des propositions émises respectivement par ces deux prestataires pour les sites considérés, et de leur confier la mission d'effectuer, chacune pour ce qui la concerne, toutes les démarches administratives et techniques correspondantes nécessaires à la réalisation de ces projets ;

→ **CONFIRME** l'autorisation donnée au Maire de signer tous documents relatifs à ces opérations, en particulier les contrats correspondants de rachat de l'énergie produite avec Electricité de France ;

→ **CONFIRME** la création d'un budget annexe spécifique à ce service relevant des SPIC et de l'instruction comptable M41, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

→ **OPTE pour l'assujettissement de ce budget annexe photovoltaïque au régime réel normal trimestriel de la TVA.**

Fait à NONTRON, le 22 Février 2017

Le Maire,

*Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission*

en sous-préfecture de Nontron le

et de sa publication le

*Le Maire,
Pascal BOURDEAU*



Pascal BOURDEAU

SEANCE DU 21 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 21 Février 2017 à 18h30, selon la convocation en date du 16 Février 2017 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 21

ETAIENT PRESENTS (16) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - LAGORCE Jacques - DESPOUY Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - HUGUET Annie - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - BOURINET Olivier - GOURDEAU Jean-Michel - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry -

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (5) : DELAGE Christiane (à LAGORCE Jacques) - CARABIN Erwan (à LALANNE Jean)- BLANCHON Thomas (à BOURDEAU Pascal) - HERMAN Nadine (à LAGARDE Béatrice) - POINET Alain (à GOURDEAU Jean-Michel)

ABSENT (2) : MARTINS CARDOSO Filipe - DUMONT Christelle

Mme Sylvie VANDESBOSCH a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°DEL 2017/5.3/008 – désignation de membres titulaire et suppléant pour la commission intercommunale des impôts directs –

Vu l'article 1650 A du Code général des Impôts qui prévoit que dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 *nonies* C du CGI, il doit être institué une commission intercommunale des impôts directs composée de onze membres, dont le président de l'EPCI ou un vice-président délégué ;

Considérant, que les règles de composition de cette commission sont les suivantes :

→ Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

→ Les commissaires doivent être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;

→ Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de l'EPCI ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle de l'organe délibérant de l'EPCI ;

Considérant que les commissaires titulaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses Communes membres ;

Considérant qu'il est demandé à la Commune de Nontron de bien vouloir nommer un membre titulaire et un membre suppléant avant le 10 mars 2017 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PROPOSE** Monsieur LALANNE Jean pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs en tant que commissaire titulaire ;
- **PROPOSE** Madame DESPOUY Myriam pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs en tant que commissaire suppléant.

Fait à NONTRON, le 22 Février 2017

Le Maire,

*Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission*

en sous-préfecture de Nontron le

et de sa publication le

*Le Maire,
Pascal BOURDEAU*



Pascal BOURDEAU

SEANCE DU 21 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 21 Février 2017 à 18h30, selon la convocation en date du 16 Février 2017 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 21

ETAIENT PRESENTS (16) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - HUGUET Annie - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - BOURINET Olivier - GOURDEAU Jean-Michel - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry -

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (5) : DELAGE Christiane (à LAGORCE Jacques) - CARABIN Erwan (à LALANNE Jean)- BLANCHON Thomas (à BOURDEAU Pascal) - HERMAN Nadine (à LAGARDE Béatrice) - POINET Alain (à GOURDEAU Jean-Michel)

ABSENT (2) : MARTINS CARDOSO Filipe - DUMONT Christelle

Mme Sylvie VANDESBOSCH a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°DEL 2017/3.6/009 – Projet photovoltaïque : option au régime de la TVA–

Vu la délibération n°2016/3.6/076 du 19 décembre 2016 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la mise en œuvre d'un projet photovoltaïque, a désigné des prestataires, a autorisé le Maire à signer tous documents relatifs à ces opérations, en particulier les contrats de rachat de l'énergie produite avec Electricité de France, a créé un budget annexe spécifique et opté pour l'assujettissement au régime de la TVA ;

Considérant que le Conseil municipal avait décidé d'opter « pour l'assujettissement de ce budget au régime réel simplifié de la TVA » et qu'il apparaît qu'il fallait opter « pour l'assujettissement de ce budget annexe photovoltaïque au régime réel normal trimestriel de la TVA » ;

Qu'en conséquence il convient de modifier la délibération susvisée sur la décision d'option au régime de la TVA ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **MODIFIE** la délibération n°2016/3.6/076 concernant l'option au régime de la TVA pour le budget annexe photovoltaïque ;

→ **CONFIRME** la décision d'attribuer l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la charpente métallique de la Maison des Sports à l'entreprise MEGAWATT et l'attribution de l'installation d'un générateur photovoltaïque intégré en toiture du Club House à l'entreprise Habitat Concept Solaire (HCS), tel qu'il résultait des propositions émises respectivement par ces deux prestataires pour les sites considérés, et de leur confier la mission d'effectuer, chacune pour ce qui la concerne, toutes les démarches administratives et techniques correspondantes nécessaires à la réalisation de ces projets ;

→ **CONFIRME** l'autorisation donnée au Maire de signer tous documents relatifs à ces opérations, en particulier les contrats correspondants de rachat de l'énergie produite avec Electricité de France ;

→ **CONFIRME** la création d'un budget annexe spécifique à ce service relevant des SPIC et de l'instruction comptable M41, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

→ **OPTE** pour l'assujettissement de ce budget annexe photovoltaïque au régime réel normal trimestriel de la TVA.

Fait à NONTRON, le 22 Février 2017

Le Maire,

*Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission*

en sous-préfecture de Nontron le

et de sa publication le

*Le Maire,
Pascal BOURDEAU*



Pascal BOURDEAU

SEANCE DU 21 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 21 Février 2017 à 18h30, selon la convocation en date du 16 Février 2017 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 21

ETAIENT PRESENTS (16) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - HUGUET Annie - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - BOURINET Olivier - GOURDEAU Jean-Michel - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry -

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (5) : DELAGE Christiane (à LAGORCE Jacques) - CARABIN Erwan (à LALANNE Jean)- BLANCHON Thomas (à BOURDEAU Pascal) - HERMAN Nadine (à LAGARDE Béatrice) - POINET Alain (à GOURDEAU Jean-Michel)

ABSENT (2) : MARTINS CARDOSO Filipe - DUMONT Christelle

Mme Sylvie VANDESBOSCH a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°DEL 2017/1.7/010 – Syndicat des Energies de la Dordogne : renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat d'électricité

Considérant que Le syndicat des énergies de la Dordogne a rappelé que dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie, la disparition des tarifs réglementés d'électricité depuis le 1^{er} janvier 2016 avait conduit les personnes publiques, Etat, collectivités locales, ainsi que les consommateurs professionnels à s'organiser, dans le respecter des règles de la commande publique, pour satisfaire les besoins en matière d'achat d'énergie tout en maîtrisant les consommations ;

Considérant que les syndicats des énergies des cinq départements de l'ancienne Aquitaine ont formé un groupement de commande pour l'achat d'énergies, réunissant plus de 1 600 membres représentant un volume d'achat d'électricité de 630 GWh, et que la Commune de Nontron, adhérente du SDE 24 a intégré ce groupement de commandes pour un premier marché d'achat d'électricité par délibération n°2015/9.1/155 du 17 mars 2015.;

Considérant que les contrats actuels parviennent à échéance au 31 décembre 2017 et que d'ores et déjà la préparation du renouvellement de cette opération est nécessaire, les cinq syndicats précités lançant un nouveau marché d'achat d'électricité d'une durée de deux ans ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

↪ **APPROUVE** l'adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité dans le cadre d'un nouveau marché d'une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

↪ **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait à NONTRON, le 23 Février 2017

Le Maire,

*Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission*

en sous-préfecture de Nontron le

et de sa publication le

*Le Maire,
Pascal BOURDEAU*



Pascal BOURDEAU

SEANCE DU 21 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 21 Février 2017 à 18h30, selon la convocation en date du 16 Février 2017 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 21

ETAIENT PRESENTS (16) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - HUGUET Annie - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - BOURINET Olivier - GOURDEAU Jean-Michel - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry -

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (5) : DELAGE Christiane (à LAGORCE Jacques) - CARABIN Erwan (à LALANNE Jean)- BLANCHON Thomas (à BOURDEAU Pascal) - HERMAN Nadine (à LAGARDE Béatrice) - POINET Alain (à GOURDEAU Jean-Michel)

ABSENT (2) : MARTINS CARDOSO Filipe - DUMONT Christelle

Mme Sylvie VANDESBOSCH a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°DEL 2017/5.7/011 – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Vu l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a l'obligation d'établir un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'ensemble du territoire sur lequel le service est assuré.

Considérant que ce rapport est un document règlementaire qui permet l'information du public et l'amélioration de la gestion du service par l'exploitation de ses indicateurs de performance, techniques et financiers ;

Considérant le rapport relatif au service d'assainissement collectif présenté par le Maire au titre de l'exercice 2015 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif au titre de l'exercice 2015.

Fait à NONTRON, le 24 Février 2017

Le Maire,



Pascal BOURDEAU

*Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission*

en sous-préfecture de Nontron le

et de sa publication le

*Le Maire,
Pascal BOURDEAU*

SEANCE DU 21 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 21 Février 2017 à 18h30, selon la convocation en date du 16 Février 2017 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 21

ETAIENT PRESENTS (16) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - HUGUET Annie - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - BOURINET Olivier - GOURDEAU Jean-Michel - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry -

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (5) : DELAGE Christiane (à LAGORCE Jacques) - CARABIN Erwan (à LALANNE Jean)- BLANCHON Thomas (à BOURDEAU Pascal) - HERMAN Nadine (à LAGARDE Béatrice) - POINET Alain (à GOURDEAU Jean-Michel)

ABSENT (2) : MARTINS CARDOSO Filipe - DUMONT Christelle

Mme Sylvie VANDESBOSCH a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°DEL 2017/5.7/012 – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Vu l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a l'obligation d'établir un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'ensemble du territoire sur lequel le service est assuré.

Considérant que ce rapport est un document règlementaire qui permet l'information du public et l'amélioration de la gestion du service par l'exploitation de ses indicateurs de performance, techniques et financiers ;

Considérant le rapport relatif au service d'assainissement non collectif présenté par le Maire au titre de l'exercice 2015 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) au titre de l'exercice 2015.

Fait à NONTRON, le 24 Février 2017

Le Maire,



Pascal BOURDEAU

*Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission*

en sous-préfecture de Nontron le

et de sa publication le

*Le Maire,
Pascal BOURDEAU*

N° SIRET : 21240311700147	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : DORDOGNE
Etablissement : NONTRON ASST NON COLLE	Année 2016	Poste Comptable: TRESORERIE DE NONTRON
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Date d'Édition : 27/02/2017

DELIBERATION N° 2017 / F. 1 / 013
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 21/02/2017 à 18 heures 30

Nombre de membres en exercice = 23
 Nombre de membres présents = 15
 Nombre de suffrages exprimés = 19
 VOTES : Contre = 0 Pour = 19 Abstentions = 0
 Date de convocation : 16/02/2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean LALANNE, 1er Adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Pascal BOURDEAU, Le Maire, cette personne s'étant retirée au après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		24 554,16	14 695,00		14 695,00	24 554,16
Opérations de l'exercice	22 471,31	21 880,30		25 775,00	22 471,31	47 655,30
TOTAUX	22 471,31	46 434,46	14 695,00	25 775,00	37 166,31	72 209,46
Résultats de clôture		23 963,15		11 080,00		35 043,15
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	22 471,31	46 434,46	14 695,00	25 775,00	37 166,31	72 209,46
RESULTATS DEFINITIFS		23 963,15		11 080,00		35 043,15

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

N° SIRET : 21240311700147	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : DORDOGNE
Etablissement : NONTRON ASST NON COLLE	Année 2016	Poste Comptable: TRESORERIE DE NONTRON
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 2	Date d'Edition : 27/02/2017

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 21/02/2017 à 18 heures 30

Nombre de membres en exercice	= 23
Nombre de membres présents	= 15
Nombre de suffrages exprimés	= 19
VOTES : Contre = 0	Pour = 19
Date de convocation :	16/02/2017
Abstentions	= 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean LALANNE, 1er Adjoint déléguant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Pascal BOURDEAU, Le Maire, cette personne s'étant retirée au après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Ont signé au registre des délibérations :

- ETAIENT PRESENTS (15) : LALANNE Jean - LAGORCE Jacques - DESPOUYYS Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - HUGUET Annie - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - BOURINET Olivier - GOURDEAU Jean-Michel - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry -
- ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (4) : DELAGE Christiane (à LAGORCE Jacques) - CARABIN Erwan (à LALANNE Jean) - HERMAN Nadine (à LAGARDE Béatrice) - POINET Alain (à GOURDEAU Jean-Michel)

ABSENT (2) : MARTINS CARDOSO Filipe – DUMONT Christelle

Mme Sylvie VANDESBOSSCH a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Cachet :



Pour expédition conforme,
Le Le Maire,

Jean LALANNE
Adjoint au Maire
par délégation

N° SIRET : 21240311700147	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : DORDOGNE
Etablissement : NONTRON ASST NON COLLE	Année 2016	Poste Comptable: TRESORERIE DE NONTRON
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Date d'Édition : 27/02/2017

DELIBERATION N° 2017/7.1/314
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 21/02/2017 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean LALANNE, 1er Adjoint après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Pascal BOURDEAU, Le Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Nombre de membres en exercice	= 23
Nombre de membres présents	= 15
Nombre de suffrages exprimés	= 19
VOTES : Contre = 0	Pour = 19
Abstentions = 0	
Date de convocation :	16/02/2017

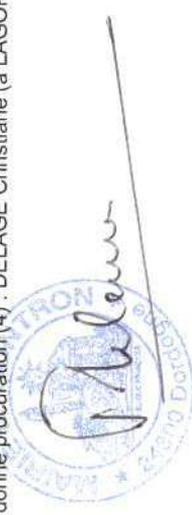
Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	23 963,15
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (21 880,30 - 22 471,31)	-591,01
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	24 554,16
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	11 080,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (25 775,00 - 0,00)	25 775,00
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-14 695,00
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	11 080,00

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	23 963,15
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

PRESENTS (15) : LALANNE Jean - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - HUGUET Annie - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - HOUIMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - BOURINET Olivier - GOURDEAU Jean-Michel - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry - ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (4) : DELAGE Christiane (à LAGORCE Jacques) - CARABIN Erwan (à LALANNE Jean)- HERMAN Nadine (à LAGARDE Béatrice) - POINET Alain (à GOURDEAU Jean Michel)



Cachet :

Pour expédition conforme,
 Le Maire,
Jean LALANNE
 Adjoint au Maire
(Signature) par délégation

N° SIRET : 21240311700139
 Etablissement : NONTRON - ASSAINISST COL
 Budget : BUDGET ANNEXE

COMPTE ADMINISTRATIF
 Année 2016
 Page n° 1

Département : DORDOGNE
 Poste Comptable: TRESORERIE DE NONTRON
 Date d'Edition : 27/02/2017

DELIBERATION 2017/F.1/O15
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 21/02/2017 à 18 heures 30

Nombre de membres en exercice = 23
 Nombre de membres présents = 15
 Nombre de suffrages exprimés = 19
 VOTES : Contre = 0 Pour = 19 Abstentions = 0
 Date de convocation : 16/02/2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean LALANNE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Pascal BOURDEAU, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du v après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		103 346,36		336 022,81		439 369,17
Opérations de l'exercice	187 334,33	325 934,73	618 989,29	317 084,59	806 323,62	643 019,32
TOTAUX	187 334,33	429 281,09	618 989,29	653 107,40	806 323,62	1 082 388,49
Résultats de clôture		241 946,76		34 118,11		276 064,87
Restes à réaliser			339 053,51	129 758,91	339 053,51	129 758,91
TOTAUX CUMULES	187 334,33	429 281,09	958 042,80	782 866,31	1 145 377,13	1 212 147,40
RESULTATS DEFINITIFS		241 946,76	175 176,49			66 770,27

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

N° SIRET : 21240311700139	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : DORDOGNE
Etablissement : NONTRON - ASSAINISST COL	Année 2016	Poste Comptable: TRESORERIE DE NONTRON
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 2	Date d'Édition : 27/02/2017

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 21/02/2017 à 18 heures 30

Nombre de membres en exercice	= 23
Nombre de membres présents	= 15
Nombre de suffrages exprimés	= 19
VOTES : Contre = 0	Pour = 19
Abstentions = 0	
Date de convocation :	16/02/2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean LALANNE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Pascal BOURDEAU, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du v après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

l° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Ont signé au registre des délibérations :

ETAIENT PRESENTS (15) : LALANNE Jean - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - HUGUET Annie - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - BOURINET Olivier - GOURDEAU Jean-Michel - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry -

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (4) : DELAGE Christiane (à LAGORCE Jacques) - CARABIN Erwan (à LALANNE Jean)- HERMAN Nadine (à LAGARDE Béatrice) - POINET Alain (à GOURDEAU Jean-Michel)

ABSENT (2) : MARTINS CARDOSO Filipe - DUMONT Christelle

Mme Sylvie VANDESBOSSCH a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Cachet :



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Jean LALANNE
Adjoint au Maire
par délégation

N° SIRET : 21240311700139	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : DORDOGNE
Etablissement : NONTRON - ASSAINISST COL	Année 2016	Poste Comptable: TRESORERIE DE NONTRON
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Date d'Edition : 27/02/2017

LIBERATION 2017/7.1/016
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 21/02/2017 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean LALANNE après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Pascal BOURDEAU, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Nombre de membres en exercice	= 23
Nombre de membres présents	= 15
Nombre de suffrages exprimés	= 19
VOTES : Contre = 0	Pour = 19
Date de convocation :	16/02/2017
	Abstentions = 0

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	241 946,76
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (325 934,73 - 187 334,33)	138 600,40
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	103 346,36
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	34 118,11
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (317 084,59 - 618 989,29)	-301 904,70
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	336 022,81
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (129 758,91 - 339 053,51)	-209 294,60
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-175 176,49

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	175 176,49
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	66 770,27
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	

N° SIRET : 21240311700139	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : DORDOGNE
Etablissement : NONTRON - ASSAINISST COL	Année 2016	Poste Comptable: TRESORERIE DE NONTRON
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 2	Date d'Édition : 27/02/2017

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 21/02/2017 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean LALANNE après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Pascal BOURDEAU, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Ont signé au registre des délibérations :

ETAIENT PRESENTS (15) : LALANNE Jean - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - HUGUET Annie - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - BOURINET Olivier - GOURDEAU Jean-Michel - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry -

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (4) : DELAGE Christiane (à LAGORCE Jacques) - CARABIN Erwan (à LALANNE Jean)- HERMAN Nadine (à LAGARDE Béatrice) - POINET Alain (à GOURDEAU Jean-Michel)

ABSENT (2) : MARTINS CARDOSO Filipe - DUMONT Christelle

Mme Sylvie VANDESBOSCH a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Cachet :



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Jean LALANNE
Adjoint au Maire
par délégation

Nombre de membres en exercice	= 23
Nombre de membres présents	= 15
Nombre de suffrages exprimés	= 19
VOTES : Contre = 0	Pour = 19
Date de convocation :	16/02/2017
Abstentions	= 0

N° SIRET : 21240311700139	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : DORDOGNE
Etablissement : NONTRON - ASSAINISST COL	Année 2016	Poste Comptable: TRESORERIE DE NONTRON
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Date d'Edition : 27/02/2017

LIBERATION 2017/7.1/016
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 21/02/2017 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean LALANNE après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Pascal BOURDEAU, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Nombre de membres en exercice	= 23
Nombre de membres présents	= 15
Nombre de suffrages exprimés	= 19
VOTES : Contre = 0	Pour = 19
Date de convocation :	16/02/2017
	Abstentions = 0

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	241 946,76
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (325 934,73 - 187 334,33)	138 600,40
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	103 346,36
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	34 118,11
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (317 084,59 - 618 989,29)	-301 904,70
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	336 022,81
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (129 758,91 - 339 053,51)	-209 294,60
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-175 176,49

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	175 176,49
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	66 770,27
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	

N° SIRET : 21240311700139	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : DORDOGNE
Etablissement : NONTRON - ASSAINISST COL	Année 2016	Poste Comptable: TRESORERIE DE NONTRON
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 2	Date d'Édition : 27/02/2017

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 21/02/2017 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean LALANNE après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Pascal BOURDEAU, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Ont signé au registre des délibérations :

ETAIENT PRESENTS (15) : LALANNE Jean - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - HUGUET Annie - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - BOURINET Olivier - GOURDEAU Jean-Michel - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry -

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (4) : DELAGE Christiane (à LAGORCE Jacques) - CARABIN Erwan (à LALANNE Jean)- HERMAN Nadine (à LAGARDE Béatrice) - POINET Alain (à GOURDEAU Jean-Michel)

ABSENT (2) : MARTINS CARDOSO Filipe - DUMONT Christelle

Mme Sylvie VANDESBOSCH a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Cachet :



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Jean LALANNE
Adjoint au Maire
par délégation

Nombre de membres en exercice	= 23
Nombre de membres présents	= 15
Nombre de suffrages exprimés	= 19
VOTES : Contre = 0	Pour = 19
Date de convocation :	16/02/2017
Abstentions	= 0

N° SIRET : 21240311700014
 Etablissement : MAIRIE DE NONTRON
 Budget : BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF
 Année 2016
 Page n° 1

Département : DORDOGNE
 Poste Comptable: TRESORERIE DE NONTRON
 Date d'Edition : 27/02/2017

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 21/02/2017 à 18 heures 30

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 15
 Nombre de suffrages exprimés : 19
 VOTES : Contre =0 Pour =19 Abstentions =0
 Date de convocation : 16/02/2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean LALANNE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Pascal BOURDEAU, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		212 556,96	49 505,32		49 505,32	212 556,96
Opérations de l'exercice	3 492 958,65	3 504 418,58	1 257 244,20	1 317 895,33	4 750 202,85	4 822 313,91

N° SIRET : 21240311700014
 Etablissement : MAIRIE DE NONTRON
 Budget : BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF
 Année 2016
 Page n° 2

Département : DORDOGNE
 Poste Comptable: TRESORERIE DE NONTRON
 Date d'Édition : 27/02/2017

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 21/02/2017 à 18 heures 30

Nombre de membres en exercice 23
 Nombre de membres présents 15
 Nombre de suffrages exprimés 19
 VOTES : Contre =0 Pour =19 Abstentions =0
 Date de convocation : 16/02/2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean LALANNE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Pascal BOURDEAU, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

TOTAUX	3 492 958,65	3 716 975,54	1 306 749,52	1 317 895,33	4 799 708,17	5 034 870,87
Résultats de clôture		224 016,89		11 145,81		235 162,70
Restes à réaliser			1 006 857,78	778 126,44	1 006 857,78	778 126,44
TOTAUX CUMULES	3 492 958,65	3 716 975,54	2 313 607,30	2 096 021,77	5 806 565,95	5 812 997,31
RESULTATS DEFINITIFS		224 016,89	217 585,53			6 431,36

* Les 'depenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Recommande la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

ETAIENT PRESENTS (15) : LALANNE Jean - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - HUGUET Annie - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - BOURINET Olivier - GOURDEAU Jean-Michel - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry -

ABSENTS EXCUSES avant donné procuration (4) : DELAGE Christiane (à LAGORCE Jacques) - CARABIN Erwan (à LALANNE Jean)- HERMAN Nadine (à LAGARDE Béatrice) - POINET Alain (à GOURDEAU Jean-Michel)

ABSENT (2) : MARTINS CARDOSO Filipe - DUMONT Christelle

Mme Sylvie VANDESBOSCH a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.



Cachet :

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Jean LALANNE
 Adjoint au Maire
 par délégation

N° SIRET : 21240311700014	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : DORDOGNE
Etablissement : MAIRIE DE NONTRON	Année 2016	Poste Comptable: TRESORERIE DE NONTRON
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Date d'Édition : 27/02/2017

DELIBERATION *2017/17.1/018*
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 21/02/2017 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean LALANNE après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Pascal BOURDEAU, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	19
VOTES : Contre =0	Pour =19
Date de convocation :	16/02/2017
	Abstentions =0

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	224 016,89
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (3 504 418,58 - 3 492 958,65)	11 459,93
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	212 556,96
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	11 145,81
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (1 317 895,33 - 1 257 244,20)	60 651,13
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-49 505,32
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (778 126,44 - 1 006 857,78)	-228 731,34
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-217 585,53

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	217 585,53
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	6 431,36
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

N° SIRET : 21240311700014	Département : DORDOGNE
Etablissement : MAIRIE DE NONTRON	Poste Comptable: TRESORERIE DE NONTRON
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Date d'Edition : 27/02/2017

COMPTE ADMINISTRATIF
Année 2016
Page n° 2

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 21/02/2017 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean LALANNE après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Pascal BOURDEAU, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Ont signé au registre des délibérations :

ETAIENT PRESENTS (15) : LALANNE Jean - LAGORCE Jacques - DESPOUYS Myriam - LABROUSSE-DESCOUT Pascal - HUGUET Annie - JARRETON Rémy - LASTERE Gérard - DENNERY Agnès - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - BOURINET Olivier - GOURDEAU Jean-Michel - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry -

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (4) : DELAGE Christiane (à LAGORCE Jacques) - CARABIN Erwan (à LALANNE Jean)- HERMAN Nadine (à LAGARDE Béatrice) - POINET Alain (à GOURDEAU Jean-Michel)

ABSENT (2) : MARTINS CARDOSO Filipe - DUMONT Christelle

Cachet :



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Jean LALANNE
Adjoint au Maire
par délégation

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	19
VOTES : Contre =0	Pour =19
Date de convocation :	16/02/2017
	Abstentions =0